



Septembre 2024
**Bulletin
Communal**



LE MOT DU MAIRE

L'été 2024 s'achève mais il aura été bien maussade au niveau de la météo.

Il aura également été marqué par les nombreux rendez-vous électoraux qui ont beaucoup mobilisé l'équipe municipale.

Les résultats au niveau national laissent tout le monde dans l'incertitude par rapport aux orientations qui seront prises dans les prochains mois. Malgré tout, il nous faut avancer dans nos communes et cette année de nombreux travaux auront été réalisés.

L'aménagement de l'espace laissé vide par la démolition de l'ancien café Bagard devrait être terminé cette année.

Pour la deuxième année consécutive, l'association des Carfeuillats a organisé la fête du village qui a connu un beau succès. L'association de la bibliothèque quant à elle nous a fait replonger en enfance avec une exposition des photos de classe de GEMAINGOUTTE, du Repas et de WISEMBACH. Je tiens à saluer le très grand travail de recherche qui a été fourni. D'ailleurs, les membres de l'association sont preneurs d'autres photos pour compléter cette très belle collection.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération, Le nouveau PLUIH doit être présenté pour cette fin d'année. Il aura nécessité de nombreuses années d'études. Plus que des règles d'urbanisme simples, il représente un véritable projet de territoire dans une perspective de 10 à 15 ans. N'hésitez pas à visiter le site de la CASDDV, vous pourrez y trouver bon nombre d'informations utiles sur ce sujet et bien d'autres encore.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Je reste à votre disposition au besoin.
Au plaisir de vous rencontrer.

Rachel VOINSON

Le mot du maire

■ • page 2

Les échos du conseil

■ • pages 3 et 4

Le budget 2024

■ • page 5

La vie municipale

■ • pages 6 à 13

La vie citoyenne

■ • page 14

La sécurité routière

■ • pages 15 et 16

L'État civil

■ • pages 17 à 19

La vie associative

■ • pages 20 à 25

Notre environnement

■ • pages 26 à 27

Services publics infos

■ • pages 28 à 30

Contacts

■ • page 31

Directeur de la publication

Rachel VOINSON

Rédaction

Christian AMMAN, Suzanne NEFF,
Mégane BUSSEY, Georges DA COSTA,
Fouade GAGUECHE, Daniel GOUBY,
Daniel JAMBEL, Maurice NEFF,
Jean-François VOIGNIER, Rachel VOINSON,
Laurence SCHMITT, Didier VOINSON,

Crédit photos

Christian AMANN, Fouade GAGUECHE,
Emmanuelle BERNIER, Maurice NEFF,
RACHEL VOINSON, Élois SCHWARTZ,
Masimo BORTOLAMI, Mégane BUSSEY,
Laurence SCHMITT, Christelle VAXELAIRE

Mise en page

Emmanuelle BERNIER, Fouade GAGUECHE

Dépôt légal. Tirage 300 exemplaires
Imprimerie INTERTRACE PAIR et GRANDRUPT

Ne pas jeter sur la voie publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

- 2024-1 • Convention gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes / centre de gestion des Vosges - **Approuvé**
- 2024-2 • Modification du règlement de la distillerie - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-3 • Tarif applicable pour les conjoints et accompagnateurs âgés de moins de 70 ans lors du repas des anciens 2023 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-4 • Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle - **Approuvé**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

- 2024-5 • Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2024 et de leur désignation au titre de cet exercice - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-6 • Destination des coupes et des produits accidentels 2024 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-7 • Tarification vente de bois de chauffage livré fendu 2024 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-8 • Participation 2024 à la CBI WISEMBACH-GEMAINGOUTTE - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-9 • Adhésion SACEM 2024 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-10 • Achat parcelle B62 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-11 • Augmentation des charges locatives appartements communaux - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-12 • Tarification des amendes en cas de divagation et déjection animaux sur la voie publique - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-13 • Attributions des subventions 2024 aux associations - **Approuvé**

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

- 2024-14 • Compte administratif 2023 - COMMUNE - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-15 • Compte administratif 2023 - FORET - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-16 • Compte administratif 2023 - EAU - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-17 • Compte de gestion 2023 - COMMUNE - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-18 • Compte de gestion 2023 - FORET - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-19 • Compte de gestion 2023- EAU - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-20 • Affectation des résultats 2023- COMMUNE - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-21 • Budget Prévisionnel 2024 - COMMUNE - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-22 • Budget Prévisionnel 2024 - EAU - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-23 • Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-24 • Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024 - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

- 2024-25 • Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territoriale - **Approuvé**
- 2024-26 • Emplois saisonniers des jeunes de la commune de 16 à 18 ans - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-27 • Baux de fermage communaux - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-28 • Approbation nouvelle répartition du capital social SPL-XDEMAT - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-29 • Assurance bénévoles auprès de la commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-30 • Déclassement chemins ruraux et chemins communaux - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

- 2024-31 • Franchise de TVA budget eau 2024 - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2024

- 2024-32 • Remboursement de la vignette transport scolaire 2024 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-33 • Nomination référent déontologue - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-34 • Renouvellement convention prestations intégrés SPL-XDMAT - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-35 • Adhésion Agence France Locale - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-36 • Ouverture ligne de trésorerie - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-37 • Demande en non-valeur Trésorerie - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-38 • Achat de fournitures pour exposition photos par bénévole - **Approuvé à l'unanimité**

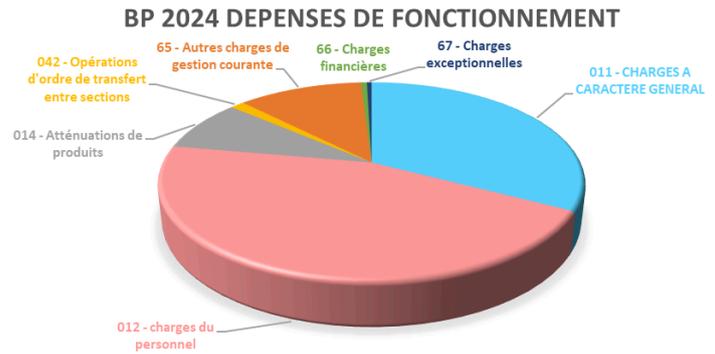


WISEMBACH

Délibérations consultables en mairie

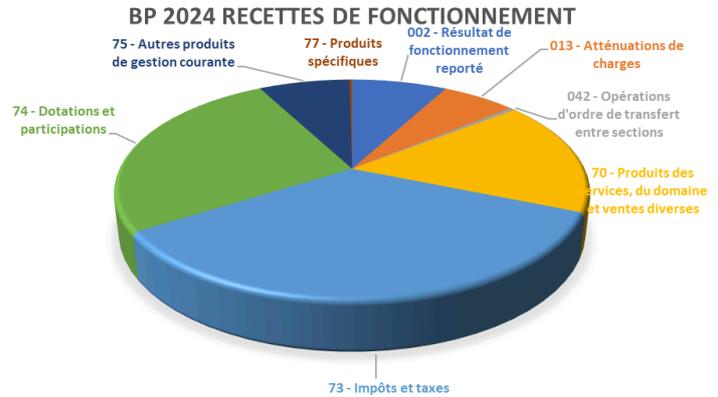
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2024
011 - Charges à caractères général.....	153 366,69 €
012 - Charges du personnel.....	211 300,00 €
014 - Atténuations de produits.....	40 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect.....	6 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	53 500,00 €
66 - Charges financières.....	2 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles.....	2 000,00 €
002 - Déficit reporté.....	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	468 666,69 €



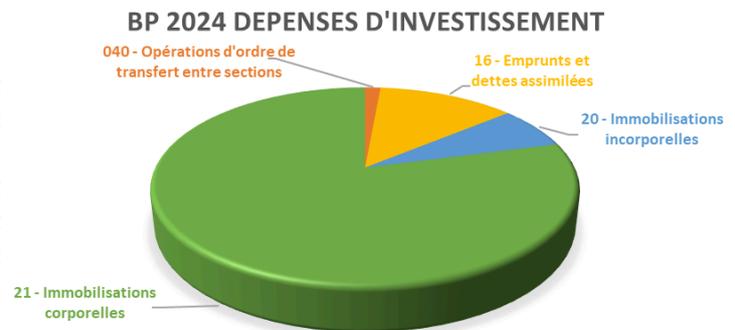
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	36 610,69 €
013 - Atténuations de charges.....	28 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect.....	2 040,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes d.....	79 430,00 €
73 - Impôts et taxes.....	162 500,00 €
74 - Dotations et participations.....	123 586,00 €
75 - Autres produits de gestion courante.....	35 000,00 €
77 - Produits spécifiques.....	1 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	468 666,69 €



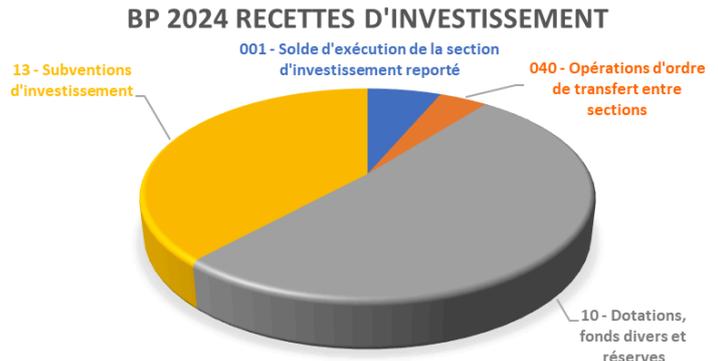
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect.....	2 040,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves.....	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées.....	18 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles.....	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles.....	114 066,98 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	144 106,98 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

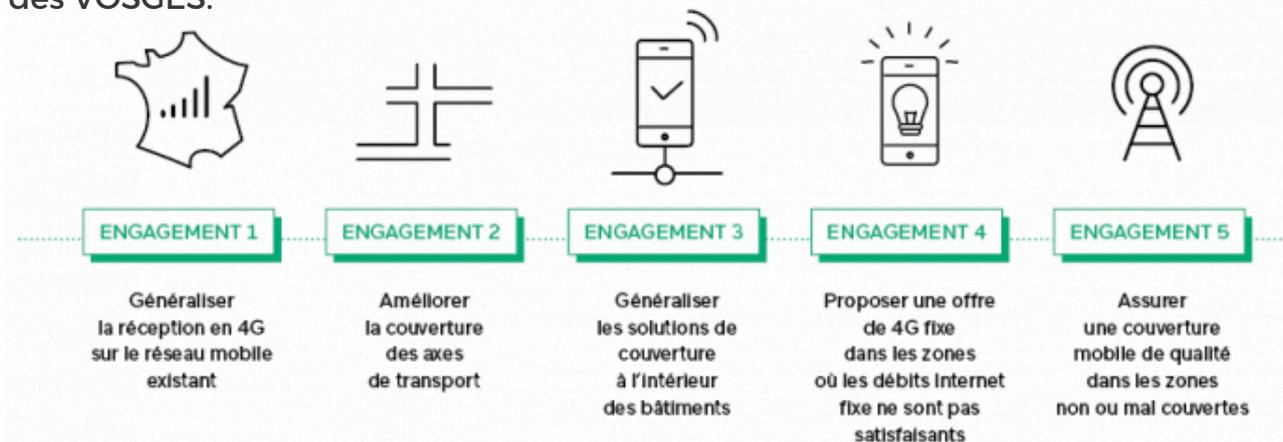
CHAPITRES	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	9 099,77 €
021 - Virement de la section de fonctionnement.....	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect.....	6 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves.....	73 886,21 €
13 - Subventions d'investissement.....	55 121,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées.....	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	144 106,98 €



LE NEW DEAL

En 2018, le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les français.

Ce projet est coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental des VOSGES.



WISEMBACH compte de nombreuses zones blanches ou mal couvertes (Grospeau, la Chavée, les Cités, le centre du village, le Col, la Cude...).

Une antenne doit être installée prochainement sur la commune.

Les services de la préfecture, les opérateurs et la municipalité réfléchissent au meilleur emplacement pour cette antenne.

Rachel VOINSON



COLIS DE PÂQUES DES AÎNÉS

Cette année la commune a offert un colis de Pâques pour nos aînés. Quelques douceurs préparées par Mesdames BARLIER Marie-Laure et DA COSTA Claudine de la CCAS, toutes deux membres de la Commission Action et Vie Sociale.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Comme chaque année, pour un village aux couleurs de l'été, le fleurissement a été réalisé par les ouvriers communaux. Madame Laurence GAGUECHE a prêté main forte pour l'occasion.

Jean-François VOIGNIER



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

La cérémonie s'est déroulée en présence des maires ou adjoints des communes voisines, de M. David VALENCE, alors député de la 2ème circonscription, de Caroline PRIVAT-MATTIONI, vice-présidente du département, des représentants des associations d'anciens combattants, des porte-drapeaux de nos villages et du représentant de la gendarmerie, de nombreux habitants étaient présents.

Après lecture du message de M. Sébastien LECORNU, ministre des armées et de Mme Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, Jean-François, 1er adjoint a déposé une gerbe aux monuments aux morts.

Fouade GAGUECHE

CÉRÉMONIE DU 13 JUILLET 2024

Cette année, les festivités du 13 juillet ont eu lieu à BAN-DE-LAVELINE.

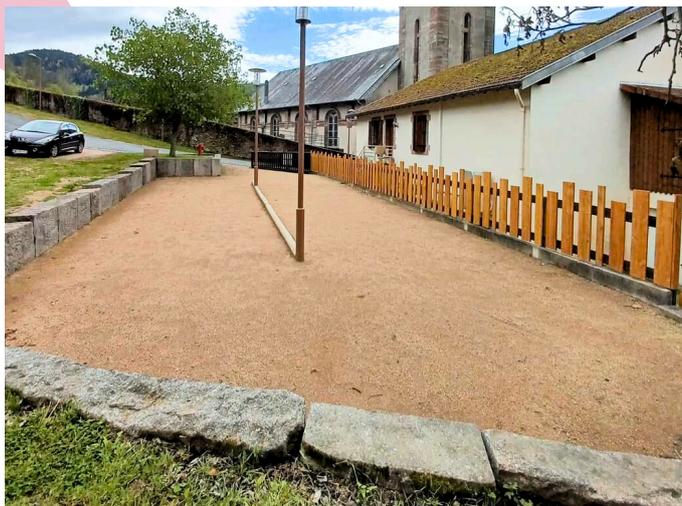
Après le traditionnel défilé des pompiers et de l'harmonie municipale, quelques pompiers du CIS ont été décorés.

Camille VOINSON a reçu sa fourragère ; pompier depuis 1 an, elle a fini sa formation initiale.

La suite de la soirée fut très festive avec l'apéritif concert donné par l'harmonie, les feux d'artifice et le bal organisé par les pompiers.

Rachel VOINSON





TERRAIN DE PÉTANQUE

Les abords du terrain de pétanque ont été sécurisés par Denis avec le bois communal.

L'éclairage a été amélioré et l'horaire prolongé jusqu'à 23h pendant la saison d'été, permettant à nos joueurs de se poser un peu plus la question de savoir s'ils devaient tirer ou pointer.

Jean-François VOIGNIER



INSTALLATION POMPE A BRAS

Une ancienne pompe à bras a été installée Place François VAXELAIRE. Cette pompe datant de 1923 a été entièrement rénovée par nos employés communaux, aussi les roues ont été remplacées à l'identique.

Un peu d'histoire :

"la pompe à bras", ainsi appelée parce qu'elle était manœuvrée à bras

d'hommes, servait à projeter l'eau avec force sur le feu, ou à relever la pression de l'eau quand elle n'était pas suffisante. La pompe est dite foulante lorsque l'eau qu'elle refoule est versée directement dans son réservoir à l'aide de seaux ; elle est dite aspirante et foulante ou aspirante, lorsqu'elle est alimentée par un tuyau d'aspiration plongeant dans un cours d'eau, un réservoir ou montée sur une bouche d'incendie.

Du 18ème siècle au 20ème siècle, ces pompes étaient transportées soit à demeure sur un chariot à quatre roues par traction hippomobile, soit posée sur un chariot à deux roues tiré par deux sapeurs-pompiers ou attelé à un avant-train hippomobile.

Fouade GAGUECHE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER MAISON GLARDON

Les travaux à l'entrée du village avancent à grand pas après la démolition et suite à l'évacuation de tout l'intérieur de la maison réalisée par les employés communaux (plus de 20 voyages à la déchetterie).

L'entreprise SERTELET a crépi le mur mitoyen. Un bout de mur de la maison a été conservé et recouvert par des pierres de grès pour servir de garde-corps par rapport au Blanc Ru.

Le petit ruisseau qui vient de la grotte, traverse la route départementale puis passe sur la nouvelle place pour se jeter dans le Blanc Ru, a été mis en valeur par le jointoiment des pierres, les murs ont également été couverts avec des pierres de grès.

Des gardes-corps ainsi qu'une porte seront installés pour garantir la sécurité. La mise en place de terre végétale sera réalisée pour planter arbres et arbustes. Bancs et table de pique-nique réalisés par les ouvriers communaux seront mis en place. Un abri bus plus sécurisé, abritera les écoliers et les pavés le long des trottoirs seront également réhabilités.

Jean-François VOIGNIER



Des subventions ont été accordées par le département et la Région.




**PRÉFET
DES VOSGES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Opération soutenue par l'État

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX**





MUTATION DE LAURENCE SCHMITT

S'il y a bien un visage connu de tous les enfants à WISEMBACH, c'est celui de Laurence SCHMITT !

En effet, embauchée comme ATSEM en 1989, Laurence s'est déjà occupée de deux générations de têtes blondes de notre village.

À ses débuts, auprès de Mr KOPP, l'école communale comptait 3 classes et 72 élèves. Depuis la fermeture de celle-ci en 2018, Laurence continue de s'occuper des plus jeunes, notamment en les prenant en charge dans le bus aux heures des repas et de la garderie à l'école de Raves.

C'est donc tout naturellement que le SIVU souhaite aujourd'hui intégrer Laurence dans ses effectifs.

Même si elle n'est plus salariée de la commune de Wisembach à partir de septembre, son implication et son travail auprès de nos enfants resteront les mêmes !

Rachel VOINSON



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Aurélie accueille les enfants
au périscolaire de Wisembach le matin et le soir
le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le périscolaire est ouvert
le matin de 6h45 jusqu'au bus...
et du bus... jusqu'à la fermeture à 19h00 le soir

Inscriptions à retirer en mairie
ou auprès d'Aurélie



EXPOSITION PHOTOS ANIMALIÈRES

Durant le week-end de Pâques, nous, Maurice NEFF, Régis et Cléo CHOPAT, photographes animaliers avons exposé nos œuvres à la mairie de WISEMBACH.

Thèmes choisis :

- Les animaux de la forêt pour Régis et Cléo
- Les oiseaux de la forêt et de nos jardins pour Maurice.

Nous sommes tous les trois convaincus que la photo est un bon moyen pour connaître la nature et de ce fait nous savons où vivent cerfs, sangliers, renards, pics vert, cendré, mésanges,

troglodyte mignon et j'en passe. En sachant que cette connaissance implique des heures et des heures d'observation sur le terrain.

Cette exposition a connu un très grand succès et nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées et qui nous soutiennent.

Maurice NEFF



EXPOSITION PHOTOS "RETOUR À L'ÉCOLE"

Les 06,07 et 08 septembre, la bibliothèque de WISEMBACH avec le soutien de la mairie, avait organisé une exposition photographique, thème choisi : **"Retour à l'école"**. Pas moins de 130 photos de 1890 à 2018 ont ainsi émerveillé la foule venue nombreuse.

La plupart des personnes avaient le regard pétillant de leur tendre enfance et les commentaires allaient bon train. D'autres nous ont également donné les noms manquants sur certaines photos, merci à elles.

Cette exposition a connu un énorme succès, bien au-delà de nos espérances.

Merci à toutes et à tous et plus particulièrement à la mairie pour son soutien et à Christian AMANN pour son implication.

Suzanne NEFF



L'ÉGLISE DE LA CBI WISEMBACH-GEMAINGOUTTE A BESOIN DE SOINS



Des travaux d'entretien sur la toiture sont en effet urgents à réaliser, des fuites au travers des ardoises et des vasistas peuvent endommager l'intérieur, les gouttières sont à réviser, une étanchéité contre la pluie est à poser sur le toit plat d'une pièce proche de la sacristie.

Ces travaux seront réalisés respectivement par l'entreprise MULLER de NEUVILLERS SUR FAVE et l'entreprise EBERSOLD de WISEMBACH pour la somme totale TTC de 5639,40 € dispatchée entre les deux communes de la façon suivante : un quart pour GEMAINGOUTTE et trois quarts pour WISEMBACH.

Ces églises, que chaque commune de France a obtenue en héritage depuis la révolution française et depuis la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat, représentent une dépense budgétaire importante, surtout pour les petites communes, mais nous avons aussi le devoir de les entretenir.

Daniel GOUBY

LA SALLE JEANNE D'ARC

Bâtiment emblématique de notre village jusque dans les années 90, la salle Jeanne d'Arc servait en effet de lieu de fêtes pour les habitants de WISEMBACH. Elle a connu de nombreux bals de pompiers et autres anniversaires.

Construite pendant la première guerre mondiale pour servir de salle paroissiale alors que l'église avait été détruite par des bombardements, elle appartenait alors aux communes de WISEMBACH et GEMAINGOUTTE.

Malheureusement, le temps fait son œuvre et cette petite salle surplombée de son clocher se détériore. Un projet de rénovation communal paraît difficile à mettre en place tant financièrement qu'en terme de projet défini.

Le conseil municipal a souvent évoqué ce sujet et il apparaît opportun de permettre à ce bâtiment de connaître une deuxième vie et donc de le proposer à la vente tout en veillant à ce que ses particularités soient respectées.

N'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour d'éventuelles questions ou si vous avez un projet pour ce bâtiment.

Rachel VOINSON



EN BREF

Les ouvriers ont profité du surplus d'eau pour passer le nettoyeur haute pression sur les pavés de la place communale, vers la boîte à livres, ainsi que devant tous les logements.

Les deux côtés de la route départementale qui traverse le village, ont été désherbés par Michaël juste avant le gravillonnage de celle-ci.

Monsieur Arnaud CHOPAT a réalisé des curages de certaines portions de fossés qu'il y avait urgence d'entretenir.

Monsieur Régis CHOPAT, après avoir fendu le stock de bois communal, à livré les lots de bois aux personnes inscrites sur la liste.

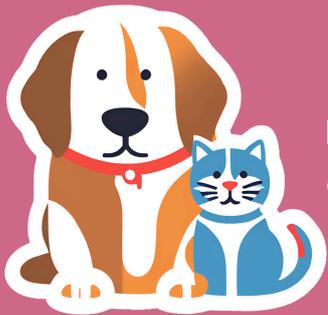
Du 22 au 27/07/2024, trois jeunes du village ont été recrutés par la commune pour effectuer des missions, leur permettant de participer à la vie et au fonctionnement de la commune. Merci à eux pour leur implication à la vie communale.

Un matériel de travaux public (Blow patcher) de l'entreprise COLAS est intervenue sur notre commune afin de reboucher plusieurs trous sur les routes du village, surtout la rue du Trou des Chevaux.

Ce camion envoi de l'émulsion de goudron à chaud qui est mélangée avec du petit gravillon, le tout étant compacté au rouleau compresseur.

Toutes les routes n'ont pas pu, hélas être refaites par manque de temps.

Jean-François VOIGNIER



RECENSEMENT CHATS/CHIENS

Suite à plusieurs chiens retrouvés en état de divagation sur la voie publique et pour éviter un état de stress à vos chats lors des campagnes de stérilisation, nous demandons à tous les propriétaires de chiens et de chats de bien vouloir compléter le formulaire joint et de le transmettre à la mairie.

Les informations sont uniquement destinées à permettre au personnel de la mairie de contacter rapidement les propriétaires de chiens trouvés et ne pas capturer inutilement les chats.

A photograph of a 'Formulaire de recensement chiens et chats' from the Mairie de Wisembach. The form is tilted and contains the following sections:

- PROPRIETAIRE**: Fields for Nom, Prénom, Adresse, Téléphone fixe, Courriel, and Téléphone mobile.
- NOM ANIMAL 1**: Fields for Sexe (Mâle/Femelle), Race, N° tatouage, Né(e) le, N° puce, Couleur(s), Taille/poids, and Signe(s) distinctif(s)/caractère.
- NOM ANIMAL 2**: Identical fields to the first animal section.

The form also includes a coat of arms at the top left and a note about the purpose of the survey.



LE RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire qui s'adresse à tout jeune Français qui a 16 ans, le recensement se fait entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Une régularisation de situation est toujours possible jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Vous pouvez effectuer cette démarche auprès de la mairie de votre commune avec :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille à jour.

Il n'est pas utile de fournir un justificatif de domicile.



ARRIVÉE ET DÉPART DE LA COMMUNE

Vous arrivez sur la commune ?

Bien que cela ne relève d'aucun caractère obligatoire, l'inscription en mairie lors de votre arrivée permet de vous faire connaître et surtout de permettre à la commune de faire le nécessaire pour les relevés d'eau et de vous faire connaître les différents moyens mis à votre dispositions. Le secrétariat de la Mairie pourra également vous inscrire sur les listes électorales.

Vous partez de la commune ?

Nous vous remercions de communiquer votre nouvelle adresse ainsi que votre relevé de compteur d'eau lors de votre départ.

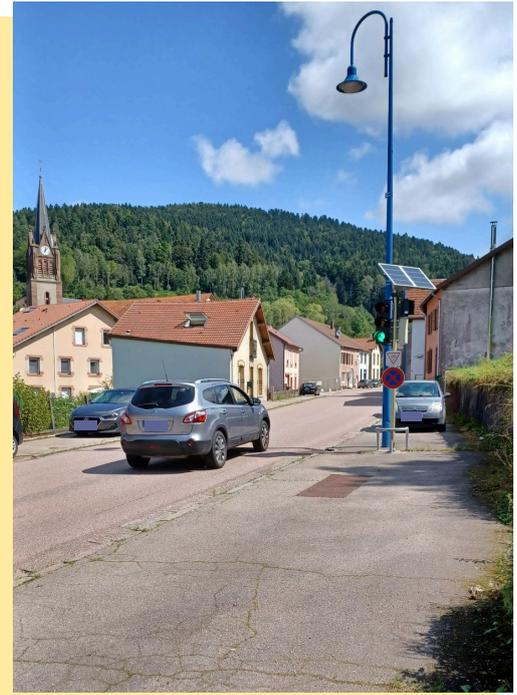


DES FEUX TRICOLORES « RÉCOMPENSE » INSTALLÉS DANS LA COMMUNE

La commune a fait installer des feux tricolores dits « récompense ». Deux dispositifs qui sont entrés en service il y a quelques mois, aux deux entrées du village. Ces systèmes de feux récompenses sont destinés à lutter contre les vitesses excessives et les nuisances sonores dans le village.

L'objectif est de faire ralentir les véhicules qui arrivent de GEMAINGOUTTE et ceux qui descendent du col de SAINTE MARIE AUX MINES.

Équipés d'un système de détection et de mesure de la vitesse, ces feux tricolores, dits comportementaux ou encore intelligents, s'intègrent dans un dispositif global d'aménagement.



À usage pédagogique et non dans un but de répression, ces dispositifs ont un impact sur l'attitude des conducteurs. Le feu « récompense » est équipé d'un capteur doppler pour mesurer la vitesse des véhicules, celui-ci reste au rouge en l'absence de véhicules.

Lorsque la vitesse du véhicule détecté est inférieure à la limite de vitesse demandée ou préconisée à 50km/h, le feu passe au vert après un délai défini. Lorsque le véhicule détecté roule à une vitesse supérieure à la limite autorisée, le délai de passage au vert

est augmenté pour contraindre le conducteur à s'arrêter au feu. Le feu de « récompense doit se situer dans les limites de l'agglomération sur des voies où la vitesse réglementaire est de 30 ou 50km/h.

La collectivité a opté pour ce dispositif, une solution moins coûteuse que des travaux de voiries. Le coût global de ces feux s'élève à 21 224 € TTC, il faut savoir que ces dispositifs bénéficient de subventions importantes par le biais des amendes radar.

Les effets ont été rapides, on constate un ralentissement de la circulation, c'est relativement bien respecté et ça évite d'avoir des véhicules qui entrent à 60 ou 70km/h dans le village. C'est donc très positif.

La réduction de la vitesse et la sécurité routière étant une priorité, l'équipe municipale a recherché des solutions pour la sécurisation de la commune.



Fouade GAGUECHE

**Tracteur en vue :
prudence absolue !**

Bilan de juillet 2024

N^{OS} D'ACCIDENTS* **26** +6*

N^{OS} DE TUÉS* **2** =*

N^{OS} DE BLESSÉS* **32** +9*

Sources : remontées rapides forces de sécurité intérieure

*Chiffres comparatifs de juillet 2024 avec moyenne des mois de juillet 2018 à 2023 (2020 exclu)

Poursuivons l'effort !

Perte de chargement

= gardez vos distances

Vitesse réduite



= soyez patient

Signal de changement de direction



= soyez attentif



= anticipez et signalez-vous

Les accidents avec engins agricoles sont souvent dramatiques !

Les engins agricoles se caractérisent par des gabarits importants (longueur, largeur, poids, etc.) impliquant une vitesse et une visibilité réduites, mais aussi des manœuvres complexes. Adaptez votre conduite et cultivez la sécurité !

À VÉLO, SOYEZ BIEN ÉQUIPÉS !

Casque
obligatoire jusqu'à 12 ans

Gilet rétroréfléchissant certifié
pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante

Feux
avant jaune ou blanc et arrière rouge

Siège enfant adapté
jusqu'à 5 ans

Avertisseur sonore

Deux freins
(avant et arrière)

Dispositifs rétroréfléchissants
rouge à l'arrière, blanc à l'avant, orange sur les côtés et sur les pédales

Équipements recommandés :
- Pneus correctement gonflés et à bandes latérales réfléchissantes
- écarteurs de danger

Règles de circulation pour les cyclistes

Le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir la sécurité de chacun, les cyclistes doivent respecter un certain nombre de règles, en ville ou hors agglomération ; de jour, comme de nuit.

Conseils pour circuler

Rouler à vélo vous expose à un risque d'accident important, notamment lorsque vous êtes amenés à vous déplacer directement sur la chaussée, aux côtés des véhicules motorisés. Afin de garantir votre sécurité, nous vous invitons à vous rendre visible en toutes circonstances afin de réduire ces risques.

NAISSANCES



Anna,

née le 10 février 2024 - Inès et Aurélien MICLO

Jade,

née le 13 juin 2024 - Sylvie FURGAUT et Yann FORT

Félicitations aux heureux parents

BAPTÊMES CIVILS



Timaé,

Le 19 mai 2024 - Matthieu VOYEN et Elodie BONEL

Julia,

Le 17 août 2024 - Marine et Sylvain GAXATTE

MARIAGES



Le samedi 8 juin 2024, en la mairie de WISEMBACH, ont été unis par les liens du mariage, Dominique CARASOL et Masimo BORTOLAMI entourés de leurs familles et amis.

Tous nos vœux de bonheur

DÉCÈS

Madame BARLIER Simone - Le 11 avril 2024

Le 11 avril 2024, Simone BARLIER nous a quitté, elle était née le 18 août 1934 à WISEMBACH. Elle a été employée à la COTONNIÈRE du village jusqu'à sa fermeture en 1970 puis à la SCHAPPE à la Croix aux Mines avant de prendre une retraite bien méritée.

Laurence SCHMITT





Madame Catherine VAXELAIRE - Le 17 juin 2024

Catherine CARETTI est née en ITALIE le 14 septembre 1924. Quelques années plus tard sa famille s'installe à WISEMBACH et dès qu'elle est en âge de travailler, elle est embauchée à la COTONNIÈRE, puis à la SCHAPPE à la CROIX AUX MINES où elle restera jusqu'à sa retraite.

Elle se marie avec Emile VAXELAIRE, ils auront 2 enfants et elle a la joie d'accueillir ses petits-enfants et de connaître ses arrière-petits enfants.

En 2012, elle perd son mari, elle a 87 ans mais elle est toujours active et autonome et reste chez elle accompagnée par ses auxiliaires de vie et surtout par son fils Roland.

Elle décède le 17 juin 2024 à l'âge de 99 ans après seulement quelques jours d'hospitalisation, mais laissera à WISEMBACH le souvenir d'une femme discrète, courageuse et surtout attentive aux autres et toujours disponible pour rendre quantité de services autour d'elle.

Daniel JAMBEL

Monsieur André RAMAGE - Le 26 juillet 2024

Une bien triste nouvelle, André RAMAGE, 73 ans, nous a quittés le 26 juillet 2024. André est né le 20 octobre 1950.

André, adhérent au club des Fougères jusqu'en 2021, est resté actif au sein de l'association en réalisant des albums photos.

Il avait aussi siégé comme conseiller municipal de 2014 à 2020 et s'occupait de la communication avec passion.

André se remarquait par sa taille, par son dévouement et surtout par sa discrétion.

Christian AMMAN



Madame Janine VOINSON - Le 13 août 2024

Janine nous a quittés cet été à l'âge de 85 ans. Epouse de Michel depuis 1956, ils avaient choisi de construire leur vie à WISEMBACH.

Maman aimante et protectrice de 7 enfants elle a connu le bonheur d'être arrière-arrière grand-mère.

Toujours présente ; elle laisse à ses petits enfants, en plus de bons moments de rigolades, des recettes inimitables.

Elle a transmis à sa famille et à son entourage le goût du travail bien fait, le dynamisme, la bonne humeur et le sens des autres.

En plus de son travail à l'ADMR, elle a toujours été investie dans la vie associative du village, n'hésitant pas à y prendre des responsabilités. Elle a fait de très belles sorties avec le club des Fougères, là où elle aimait y rencontrer ses amis.

Son rire manquera a beaucoup d'entre nous.

Didier VOINSON



LE CLUB DES FOUGÈRES



Le club des Fougères, avec ses 66 adhérents, vous propose tout au long de l'année des activités.

Que ce soit jeux, petites randonnées, visites, etc. ; mais nous n'oublions pas que le corps a besoin de reprendre des forces et surtout que nous avons tous besoin de convivialité.

Christian AMANN



Camp de La Burre

Camp celtique de la Bure



Comptoir Gourmand

Jeux au "Comptoir gourmand"



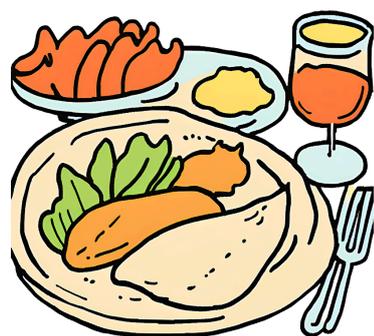
Hanguochet

Choucroute au Hanguochet



Relais Vosges Alsace

Repas au Relais Vosges Alsace



LA VIE ASSOCIATIVE

Coordonnées du club des Fougères

Siège : 5 rue des Irates Hameau du Repas
88520 WISEMBACH

Tél : 03 29 57 72 04

Courriel : amann.christian@orange.fr

Président : Christian AMANN

Vice-présidente : Jeannine BOITARD

Secrétaire : Monique SAMSON

Trésorier : Claude WALTER



Jardin des Papillons
Hunawihr

Jardin des Papillons - HUNAWIHR



Musée du Sel Marsal

Mine de Sel - MARSAL



Musée Georges de La Tour
Vic-sur-Seille

Musée Georges de La Tour - VIC-SUR-SEILLE



Marckolsheim

Mémorial de la ligne Maginot - MARCKOLSHEIM



Musée Siderurgie
Völklingen

Musée sidérurgique - VÖKLINGEN



Petite-Rosselle

Pique nique - Petite-Rosselle



Chalet de A.N.
Petite-Rosselle

Repas au Chalet de A.N. - Petite-Rosselle



LES CARFEUILLATS

Une Assemblée Générale Extraordinaire le 20 juin 2024 s'imposa suite à la modification des statuts et aux remplacements de certains postes clés suivant les démissions de plusieurs bénévoles. Lors de celle-ci de nouveaux dirigeants ont intégré l'association les Carfeuillats.



Membres du Bureau

Président : Georges DA COSTA

Tél : 06 21 07 48 78

Courriel : dacostageorges2@gmail.com

Vice-Président : Jonathan RIDACKER

Secrétaire : Mégane BUSSER

Secrétaire Adjointe : Annick WENGER

Trésorier : Aimerick ZIMMER

Trésorière Adjointe : Lucette LECHARTIER

Après cette assemblée une réunion a été organisée afin que chacun puisse prendre ses fonctions, et pour la préparation de la fête patronale du village à la st Barthélemy du 24 au 25 août 2024.

Les festivités ont commencé samedi après-midi avec le marché aux puces, à 18h00 commença la boum des enfants animé par M. Carfeuillat, celle-ci fut un succès pour le plaisir des petits et des grands. A cet effet un jeu de piste pour les enfants a été organisé en lien avec M. Carfeuillat et chaque enfant a pu repartir avec son petit présent. La journée s'est terminée par une météo capricieuse qui nous a contraint d'arrêter les festivités à 22h00 au plus grand regret des organisateurs et des participants.



Dimanche, l'harmonie municipale de BAN-DE-LAVELINE a donné le coup d'envoi aux festivités.



La fête du village est pour beaucoup l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis, quoi de mieux que de se faire servir à table un bon repas que Patrick chef du restaurant le Blanc Ru avait préparé.

Lors de celui-ci son équipe ainsi que les bénévoles ont participé au service. Cette réorganisation du service à table a été très appréciée par les participants.

Plusieurs jeux ont été organisés à l'occasion de la fête dont le tir à la corde, la course à la valise et le jeu mythique " Le Juste Prix ".

Le Juste Prix a attiré la curiosité d'un grand nombre de participants afin de remporter une belle vitrine d'une valeur de 1891 Euros. C'est Madame DOS OLMOS Veronique, habitante de la commune qui a eu le plaisir de remporter celle-ci.



A ce propos nous tenons à remercier tous les commerçants, artisans et producteurs pour leur grande générosité, malgré les fortes sollicitations de toute part et à la vue de la conjoncture actuelle.

UN GRAND MERCI A VOUS TOUS !

Les Carfeuillats remercient également l'association Plein Fard Production et le ban des lutins d'avoir été présents à nos côtés, d'avoir fait de cette journée, mieux qu'un souvenir, un tremplin radieux vers l'avenir.

Rendez - vous l'année prochaine !



Cette année M. Carfeuillat a brillé par sa présence tous les vendredis soir de l'été au côté de Plainfi dans le cadre du mini-disco pour les enfants.

A vos agendas :

Le dimanche 6 Octobre à 16h au Comptoir Gourmand : l'Assemblée Générale de l'association

Le samedi 26 octobre : Soirée Halloween

Le vendredi 6 décembre : La Saint Nicolas

Le samedi 14 & dimanche 15 décembre : Marché de Noël

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe , il est toujours temps.

N'hésitez pas à nous joindre sur facebook ASSOCIATION LES CARFEUILLATS

Mégane BUSSER

LA BOULE DU BLANC RU

VIVE LA PÉTANQUE !!!

Bientôt un an que « La Boule Du Blanc Ru » a vu le jour. Que de belles parties et franches rigolades au fil de nos rencontres.

Il faut savoir que notre mot d'ordre à tous est :

La bonne humeur et le respect de tout un chacun !

L'entretien du terrain nous tient particulièrement à cœur et à chaque fois que nous désherbons et ratissons, cela se passe dans une ambiance chaleureuse.

Quoi de plus motivant, pour moi en tant que président de l'association, qu'une équipe soudée, responsable et respectueuse !

**Vive La Boule Du Blanc Ru !
Vive la pétanque !**

Maurice Neff

Membres du Bureau

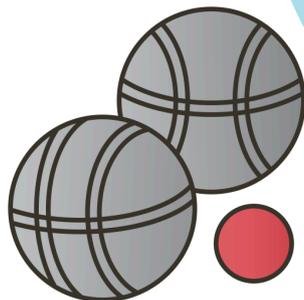
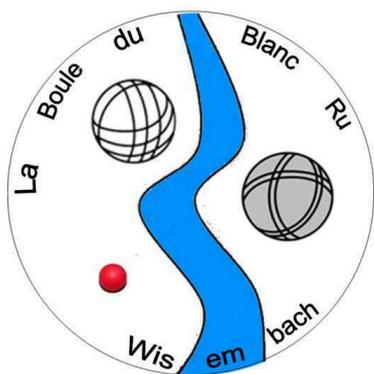
Président : Maurice NEFF

Courriel : maurice.neff@live.fr

Vice-président : Fouade GAGUECHE

Secrétaire : Maxime SIFFER

Trésorière : Delphine STENZEL





BIBLIOTHEQUE DE WISEMBACH

Chers lecteurs et lectrices,

La bibliothèque propose un nouveau service pour les personnes ne pouvant pas se déplacer : nous vous apporterons les livres à domicile.

Si vous êtes intéressé par ce service vous pouvez nous contacter.

Membres du Bureau

Présidente : Suzanne NEFF

Téléphone : 07 71 20 02 05

Courriel : suzanne.neff@live.fr

Trésorière : Marie-Laure BARLIER

Téléphone : 06 89 19 24 69

Courriel : maribar@wanadoo.fr

La bibliothèque de WISEMBACH est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h00 et le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.



SAINT HUBERT

Membres du Bureau

Président : Charles THONNELIER

Téléphone : 06.70.93.40.40

courriel : charles.ceram@orange.fr

Vice-président : Joël BERTON

Secrétaire : Michel THONNELIER

Trésorier : Eric BERTON



PLANTATIONS (HAIES, ARBRES, ARBUSTES...)

Vérifié le 15 mai 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

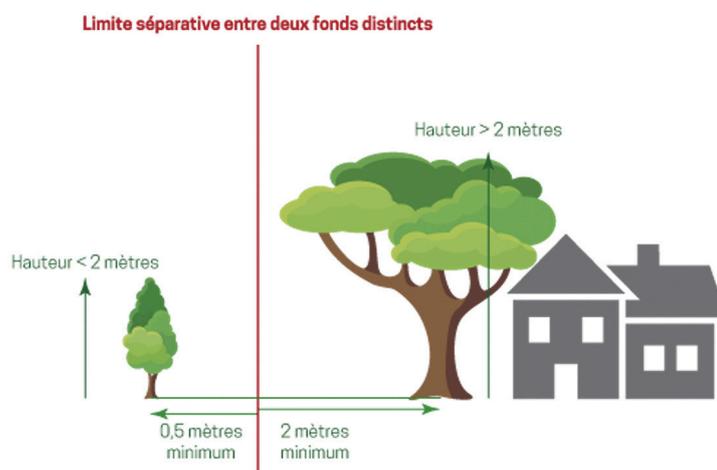
Vous souhaitez planter un arbre sur votre terrain ?

Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter vis à vis de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété et la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

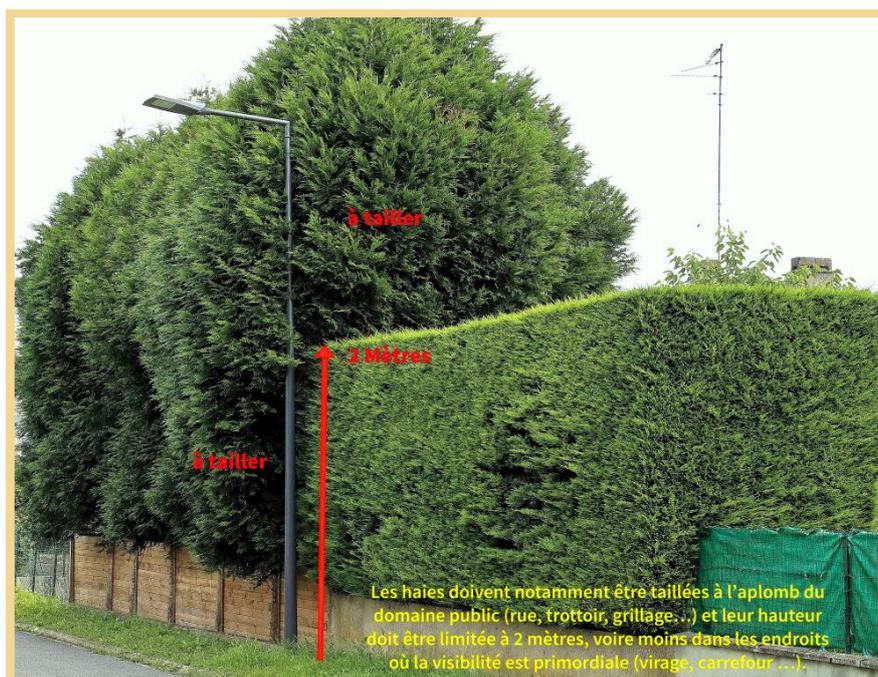
Nous faisons le point sur cette réglementation.

Quelles distance et hauteur à respecter pour les plantations à proximité des propriétés voisines ?

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une certaine distance.



La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.



La taille des haies à l'aplomb du domaine public

Pour rappel :
Du 16 mars au 15 août
je ne touche pas à ma haie





ZONE DE DISTRIBUTION : WISEMBACH

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SCE BASSE DES BOLES 1, SCE BASSE DES BOLES 2, SCE BASSE DES BOLES 3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WISEMBACH), soit 423 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE WISEMBACH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,8 mg/L**
Valeur maxi : **4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **153**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2019**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,095 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,4 °f**
Valeur maxi : **4,5 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 088001438

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

N°1
HIVER
2024

Secteurs
Fave
Meurthe
et Galilée

REOMI DÉCRYPTAGE



QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Comme pour l'eau et l'électricité, avec la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI), **vous payez les déchets que vous produisez**. Seul **l'abonnement est fixe**, calculé suivant la composition du foyer ou de l'entreprise. La **part variable** correspond au **volume du bac** et au **nombre de fois** qu'il est **présenté** à la collecte.



Voir les tarifs au verso

QUI EST CONCERNÉ ?

Habitants, professionnels, collectivités publiques, tout le monde est concerné.



CALENDRIER ET FACTURATION

1^{er} janv. > 30 juin

TESTS, MESURES
AJUSTEMENTS

Évaluation de la mise en place de la REOMI :

- impact sur les déchèteries, sur la tournée collecte des sacs jaunes,
- comptabilisation des levées supplémentaires.

Juillet

FACTURE
SEMESTRE 1

Vous ne payerez que l'abonnement du 1er semestre. Et à titre d'indication vous saurez ce que vous auriez dû payer suivant les déchets que vous avez produit du 1er janvier au 30 juin.

1^{er} juil. > 31 dec.

MISE EN ŒUVRE

Application de la REOMI sur tout le territoire.



les chiffres ---

12

nombre de levées comprises dans l'abonnement

40 KG

Ordures ménagères comprises dans l'abonnement

Secteurs
Fave
Meurthe
et Galilée

REOMI DÉCRYPTAGE

COÛT DE L'ABONNEMENT

(intégrant 12 levées et 40 kg)

SELON LA COMPOSITION DU FOYER	1 personne	111,63 €
	2-3 personnes	158,26 €
	4 personnes et +	215,44 €
	1 personne en point de regroupement	95,41 €
	2-3 personnes en point de regroupement	135,04 €
	4 personnes et + en point de regroupement	183,65 €
POUR LES PROFESSIONNELS	bac 140 litres	142,57 €
	bac 240 litres	241,84 €
	bac 660 litres	658,81 €
	bac 770 litres	768,02 €
RÉSIDENCE SECONDAIRE	résidence	158,26 €
	en point de regroupement	135,04 €

PART VARIABLE

LA LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	bac 140 litres	1,24 €
	bac 240 litres	2,12 €
	bac 660 litres	5,82 €
	bac 770 litres	6,79 €
	bac 5000 litres	44,06 €
le kilo supplémentaire		0,07 €

? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
 Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
 1, Place de l'Europe
 88100 Saint - Dié - des - Vosges
 03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

NUMÉROS D'URGENCE

15 - SAMU **17** - Police secours **18** - Sapeurs-pompiers **112** - Appels d'urgence européen

115 - Hébergement d'urgence **119** - Enfance maltraitée **3919** - Violences conjugales

3018 - Harcèlement scolaire **114** - Pour les personnes sourdes, sourdeaveugles, malentendantes ou aphasiques



DÉPANNAGE ENEDIS (EDF) 24 H / 24 H : 0 810 333 088

L'agglo.



Saint-Dié des Vosges

Maison France Service - 2 petite rue de Coinchimont - 88520 Ban-de-Laveline

Tél : 03 29 56 17 41 - loise.maillard@ca-saintdie.fr

Lundi et mercredi : 8h30 - 12h | 13h30 - 17h

Vendredi : 13h30 - 17h



Taxi conventionné - Sébastien BONTEMPS

Tél : 06 32 46 15 94



ADMR - 2 Place Eugène Grandjean - 88520 Ban-de-Laveline

Tél : 03 29 57 39 78 - info.valdegalilee@fede88.admr.org



ADAVIE - 24 Rue de la Prairie, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Tél : 03 29 35 23 06



Maisons médicales

Ban de Laveline Tél : 03 29 51 78 23

Provenchères et Colroy Tél : 03 29 51 24 68



Pharmacie

Ban de Laveline

03 29 51 78 08

CABINETS INFIRMIERS



Cabinet Infirmier du Giron 11, 88520 Bertrimoutier Tél : 06 74 78 27 98

Soins à domicile ou sur rendez-vous au cabinet.

Maison médicale Ban de Laveline Tél : 06 72 43 66 36

Soins à domicile, permanence au cabinet :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30,

Le samedi de 8h30 à 9h.



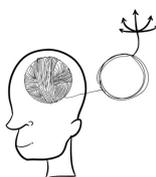
MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

Maison médicale 17 place Tissages 88490 Provenchères et Colroy

Tél : 03 29 56 06 53

Cabinet de Neuvillers sur Fave 584 route Raves 88100 Neuvillers sur Fave

Tél : 03 29 42 98 95



THERAPEUTE WISEMBACH

Consultations sur RDV.

Tél : 06.59.83.97.15 - sgaxatte.accompagnement@gmail.com

CONTACT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire

Rachel VOINSON
06 74 76 45 42

1er adjoint - travaux

Jean-François VOIGNIER
07 88 84 20 33

2ème adjoint - communication

Fouade GAGUECHE
06 42 91 24 35

3ème adjoint - forêt et CBI

Daniel GOUBY
06 01 17 64 68

Les conseillers municipaux

CLaudine DA COSTA

Sylvie FURGAUT

Flavien BREISTROFFER

Johan MULLON

Mairie de WISEMBACH

4 Place François Vaxelaire

03 29 51 73 01

mairie-wisembach@orange.fr

Lundi

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00

Vendredi

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Samedi

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30

Secrétariat de la mairie

Emmanuelle BERNIER

Agence Postale communale

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00

Agence postale et accueil public

Nathalie PRONE

Service technique

Régis CHOPAT

Denis BOUCHENAFI

Michaël NOËL

Aurélié WININGER

Périscolaire

Aurélié BARADEL





www.wisembach.fr



mairie de wisembach



[commune.wisembach](https://www.facebook.com/commune.wisembach)

